

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑪ Numéro de dépôt: **87401317.0**

⑤ Int. Cl.⁴: **F 15 B 9/03**
G 05 D 3/14

⑫ Date de dépôt: **11.06.87**

③ Priorité: **12.06.86 FR 8608513**

④ Date de publication de la demande:
16.12.87 Bulletin 87/51

⑧ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES FR GB GR IT LI LU NL SE

⑦ Demandeur: **BERTIN & CIE**
Zone Industrielle Boîte postale 3
F-78373 Plaisir Cédex (FR)

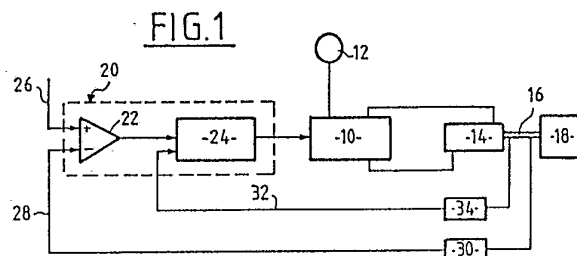
⑦ Inventeur: **Facon, Pierre**
16 avenue du Maréchal Douglas Honig
F-78000 Versailles (FR)

⑦ Mandataire: **Ramey, Daniel**
Cabinet M. SABATIER 83 avenue Foch
F-75116 Paris (FR)

⑤ **Procédé et dispositif d'asservissement en position d'un vérin pneumatique.**

⑦ L'invention concerne des moyens d'asservissement en position d'un vérin pneumatique 14, comprenant un circuit 20 de commande d'un distributeur 10 d'alimentation du vérin, et un capteur de position 30 et un capteur d'accélération 34 qui sont associés à l'organe mobile 16 du vérin et qui fournissent des signaux de position et d'accélération au circuit de commande 20.

L'invention permet d'améliorer la stabilité et la précision de l'asservissement en position d'un vérin pneumatique.



Description

PROCEDE ET DISPOSITIF D'ASSERVISSEMENT EN POSITION D'UN VERIN PNEUMATIQUE

L'invention concerne un procédé et un dispositif d'asservissement en position d'un vérin pneumatique utilisé pour déplacer une charge, par exemple en robotique.

Jusqu'à présent, les vérins pneumatiques ont été utilisés à grande échelle dans l'industrie comme actionneurs tout ou rien, en raison de leur robustesse, de leur faible prix de revient et de leur commodité d'alimentation en air comprimé.

On a tenté de les asservir en position comme des vérins hydrauliques, au moyen d'un capteur de position relié à un circuit correcteur commandant un distributeur d'alimentation du vérin et prenant en compte la différence entre une position de consigne et une position mesurée et éventuellement la dérivée première de cette différence, mais on s'est alors heurté à des difficultés provenant de la compressibilité de l'air ou du gaz contenu dans le vérin, qui se sont traduites par une instabilité et un manque de raideur du vérin pneumatique, d'où des oscillations de part et d'autre de la position de consigne.

L'invention a notamment pour objet un procédé et un dispositif d'asservissement en position d'un vérin pneumatique, qui permettent d'éviter ces inconvénients.

Elle propose à cet effet un procédé d'asservissement en position d'un vérin pneumatique, consistant à déterminer la position de l'organe mobile du vérin, à la comparer à une position de consigne et à prendre en compte la différence entre ces positions, pour élaborer un signal de commande d'un distributeur alimentant le vérin en air ou en gaz sous pression, caractérisé en ce qu'il consiste également à déterminer la vitesse, l'accélération et l'inertie de l'organe mobile, à déterminer à partir de cette inertie des facteurs correspondants de correction de vitesse et d'accélération, et à élaborer un signal de commande du distributeur prenant en compte la différence de position précitée et la vitesse et l'accélération de l'organe mobile corrigées par application des facteurs précités pour obtenir l'arrêt de l'organe mobile dans une position prédéterminée en évitant les oscillations.

La mesure de l'inertie de l'organe mobile, qui varie en fonction de la charge déplacée, et sa prise en compte pour la correction des termes de vitesse et d'accélération dans la boucle d'asservissement permettent d'éviter des oscillations de l'organe mobile du vérin et d'obtenir une bonne stabilité et une bonne raideur de l'asservissement. La précision est améliorée par le fait que l'on peut déterminer ou corriger le signal de commande du distributeur plus rapidement à partir d'une mesure d'accélération qu'à partir d'une mesure de vitesse. L'asservissement est en outre automatiquement adaptable à l'importance de la charge déplacée par le vérin.

En pratique, l'invention sera le plus souvent utilisée dans des cas où il faut déplacer une charge d'un point à un autre le plus rapidement possible, sans à coups et sans oscillations de part et d'autre du point d'arrivée, revenir à vide ou avec une charge

différente au point de départ, repartir vers l'autre point, etc.

Pour cela, le procédé selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend une phase initiale, durant laquelle le vérin est alimenté par un débit prédéterminé constant par exemple maximum, d'air ou de gaz sous pression pour déplacer l'organe mobile à partir d'une position d'arrêt complet, et où l'inertie de l'organe mobile et les facteurs correspondants de correction de vitesse et d'accélération sont déterminés, une phase intermédiaire durant laquelle l'organe mobile continue sa course vers sa position de consigne et le vérin est alimenté par le débit précité d'air ou de gaz sous pression, l'asservissement n'ayant pas d'effet sur le distributeur, et une phase finale durant laquelle lesdits facteurs de correction de vitesse et d'accélération sont pris en compte dans l'élaboration du signal de commande du distributeur de façon à ce que l'organe mobile atteigne la position de consigne et s'y arrête.

Ainsi, dès le début de chaque nouvelle course de l'organe mobile du vérin, l'inertie de la masse déplacée est déterminée et les facteurs correspondants de correction des termes de vitesse et d'accélération de l'asservissement sont calculés ou déterminés; mais ils n'auront d'effet sur l'asservissement que quand la masse déplacée ou l'organe mobile du vérin aura atteint un point relativement peu éloigné du point d'arrivée et à partir duquel il faut commencer à modifier l'alimentation du vérin pour obtenir l'arrêt de la charge au point voulu et dans les meilleures conditions, c'est à dire dans le minimum de temps, sans à-coups ni oscillations.

Selon une autre caractéristique de l'invention, on détermine l'inertie de l'ensemble mobile déplacé par le vérin, par mesure de l'accélération initiale de l'organe mobile du vérin lorsque le distributeur alimente le vérin par un débit prédéterminé constant, par exemple maximum, d'air ou de gaz sous pression.

De cette façon, le démarrage de l'organe mobile du vérin se fait toujours dans les mêmes conditions d'alimentation du vérin et, d'autre part, on accélère le début du déplacement de l'organe mobile.

L'invention prévoit également de comparer l'inertie de la masse déplacée à des valeurs prédéterminées et de choisir, en fonction des résultats de cette comparaison, des facteurs prédéterminés correspondants de correction de vitesse et d'accélération qui sont conservés jusqu'à l'arrêt de l'organe mobile.

En effet, les valeurs de ces facteurs de correction ne sont pas particulièrement critiques, et il suffit de disposer de plusieurs valeurs de ces facteurs, correspondant à plusieurs valeurs d'inertie des masses qui sont susceptibles d'être déplacées par le vérin.

L'invention propose également un dispositif d'asservissement d'un vérin pneumatique, comprenant un circuit de commande d'un distributeur d'alimentation du vérin en air ou en gaz sous pression, un

capteur de position associé à l'organe mobile du vérin et relié à une entrée du circuit de commande, dont une entrée reçoit un signal représentant une position de consigne de l'organe mobile du vérin, le circuit de commande comprenant des moyens pour déterminer la différence entre le signal fourni par le capteur de position et le signal de commande du distributeur, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de détermination de la vitesse et de l'accélération de l'organe mobile, de détermination de facteurs de correction de vitesse et d'accélération en fonction de l'inertie de l'organe mobile et d'élaboration d'un signal de commande du distributeur en fonction du signal de différence de position et des signaux corrigés de vitesse et d'accélération.

Le circuit de commande peut comprendre également des moyens de comparaison de l'inertie de la masse déplacée à des valeurs prédéterminées, et des moyens de réglage ou de choix de valeurs correspondantes des facteurs de correction de vitesse et d'accélération.

Avantageusement, le capteur d'accélération est du type comprenant une masse montée sur une lame flexible, sur la base de laquelle sont fixées des jauges de contrainte.

Le circuit de commande peut être du type analogique, ou bien du type numérique, au quel cas le capteur d'accélération est relié par un convertisseur analogique-numérique au circuit de commande.

L'invention est applicable aussi bien à l'asservissement d'un vérin pneumatique linéaire qu'à celui d'un vérin pneumatique rotatif. La précision et la stabilité de l'asservissement du déplacement de l'organe mobile du vérin permettent des applications intéressantes en robotique.

D'autres caractéristiques, détails et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui va suivre, faite à titre d'exemple en référence aux dessins annexés et dans lesquels :

La figure 1 représente schématiquement un dispositif d'asservissement en position d'un vérin pneumatique linéaire selon l'invention.

Les figures 2 et 3 sont des vues, de face et en élévation, d'un capteur d'accélération utilisé dans le dispositif de la figure 1.

Les figures 4 et 5 sont des vues, en coupe et de face d'un vérin pneumatique rotatif commandé par un dispositif selon l'invention;

Les figures 6 et 7 sont des vues, en élévation et de face respectivement, d'une application de l'invention en robotique.

On fera d'abord référence à la figure 1, qui représente schématiquement un dispositif d'asservissement en position d'un vérin pneumatique, conforme à l'invention.

Ce dispositif comprend un distributeur pneumatique 10 relié, d'une part, à une source 12 d'air ou de gaz sous pression et, d'autre part, aux orifices d'alimentation d'un vérin pneumatique 14 du type à déplacement linéaire de son organe mobile, constitué ici par une tige de piston 16 utilisée pour déplacer une charge 18 dont la masse peut varier.

Le distributeur pneumatique 10 est du type à action proportionnelle et comprend par exemple un

tiroir coulissant dans une chemise. Le déplacement du tiroir est commandé par un électro-poussoir associé à un ressort de rappel, et est approximativement proportionnel à l'intensité d'un courant électrique circulant dans la bobine d'excitation de l'électro-poussoir. Ainsi, le distributeur alimente l'un ou l'autre des orifices du vérin 14 par un débit de gaz sous pression qui est sensiblement proportionnel au déplacement du tiroir.

Pour éviter toute perturbation due aux frottements du tiroir dans la chemise du distributeur, un signal électrique en créneau carré ayant une fréquence appropriée (par exemple de l'ordre de 100 Hz) est superposé au signal de commande du distributeur. Il provoque une vibration du tiroir qui élimine les conséquences des frottements.

Le signal de commande du distributeur est fourni par un circuit de commande 20 comprenant un comparateur 22 et un circuit correcteur 24. Une entrée du comparateur 22 reçoit un signal de consigne 26 correspondant à une position de consigne de l'organe mobile 16 du vérin 14, et l'autre entrée de ce comparateur reçoit un signal 28 de position réelle de l'organe mobile 16, fourni par un capteur de position 30 associé à cet organe mobile, ce capteur de position 30 pouvant être du type analogique, par exemple un potentiomètre, ou bien du type numérique, par exemple un codeur optique.

Le signal de sortie du comparateur 22 est transmis à une entrée du circuit correcteur 24, dont une autre entrée reçoit un signal 32 fourni par un capteur d'accélération 34 associé à l'organe mobile 16 du vérin.

Ce capteur d'accélération 34 peut être par exemple du type de celui représenté dans les figures 2 et 3, qui comprend une plaquette 36, par exemple de céramique, montée sur un support 38. La plaquette de céramique comprend une lame flexible 40 à l'extrémité de laquelle est fixée une masselotte 41. Deux jauges de contrainte 42 sont montées sur la base de la lame flexible 40, c'est à dire dans sa partie soumise à des contraintes en fonction de l'accélération de l'organe mobile 16 du vérin, et sont reliées à deux autres jauges de contrainte 44 montées sur la plaquette 36 dans des zones non soumises à des contraintes en fonction de l'accélération, ainsi qu'à une jauge de contrainte 46, permettant une compensation en température, montée sur une partie non déformable de la plaquette 36. Les jauges de contrainte 42, 44 et 46 peuvent être déposées par sérigraphie sur la plaquette 36 et sont reliées entre elles, pour former un pont de mesure, par un circuit imprimé 48 également réalisé par impression par sérigraphie.

Des butées mécaniques, non représentées, limitent l'amplitude de la déformation de la lame flexible 40, en cas de choc, pour éviter sa rupture.

Le circuit correcteur 24 (figure 1) élabore le signal de commande du distributeur pneumatique 10 à partir du signal de différence entre le signal de consigne 26 et le signal de position 28, d'un signal de vitesse de déplacement de l'organe mobile 16 qui est la dérivée du signal de différence précité, du signal d'accélération 32 fourni par le capteur 34 et éventuellement, pour augmenter la précision stati-

que, d'un terme intégral du signal de différence précité.

Lorsque le circuit correcteur 24 est du type analogique, le signal d'accélération 32 fourni par le capteur peut être appliqué directement à l'une de ses entrées. Par contre, si le circuit correcteur 24 est du type numérique (par exemple un microprocesseur du type disponible dans le commerce sous forme d'un circuit intégré), la sortie du capteur 34 est reliée par un convertisseur analogique-numérique à l'entrée correspondante du circuit correcteur 24.

Le signal de commande appliqué au distributeur pneumatique 10 par le circuit correcteur 24 doit également tenir compte de l'inertie de l'ensemble mobile 16, 18 du vérin 14.

L'invention prévoit de déterminer l'inertie de cet ensemble par la mesure de l'accélération initiale de l'organe 16, au début de son déplacement. En effet, les proportions ou les gains des signaux de vitesse et d'accélération dans le circuit correcteur 24 doivent être fonction de l'inertie de la charge déplacée par le vérin. Lorsque cette inertie est grande, il est nécessaire d'accroître les proportions des signaux de vitesse et d'accélération par rapport au signal de différence de position. Inversement, lorsque cette inertie est faible ou quasi nulle, il est préférable de diminuer ces deux signaux pour avoir un fonctionnement optimal.

L'invention permet alors une adaptation automatique de la fonction de transfert du dispositif d'asservissement à l'importance de l'inertie de la charge déplacée par le vérin.

Pour cela, l'invention prévoit d'alimenter le vérin 14 par un débit prédéterminé constant de gaz sous pression au début du déplacement de la charge 18 qui peut être le débit maximum pour réduire le temps total du déplacement de la charge d'un point à un autre. Le signal d'accélération fourni par le capteur 34 est alors inversement proportionnel à l'inertie totale des masses en mouvement. Grâce à la connaissance de cette inertie, on peut sélectionner ou calculer des proportions ou des gains correspondants des signaux de vitesse et d'accélération qui sont pris en compte pour l'élaboration du signal de commande du distributeur pneumatique. Ces proportions ou ces gains sont conservés jusqu'à l'arrêt du mouvement, et sont déterminés à nouveau lors du mouvement suivant.

L'adaptation à l'inertie totale des masses en mouvement peut se faire de façon discrète. Il suffit en effet de disposer de quelques valeurs des proportions ou des gains des signaux de vitesse et d'accélération pour couvrir toute la plage de fonctionnement du vérin, le réglage des termes vitesse et accélération dans le circuit correcteur n'étant pas particulièrement critique. On peut donc se contenter de comparer la valeur de l'accélération initiale à des seuils prédéterminés, pour savoir dans quelle plage de valeurs est comprise l'inertie totale des masses en mouvement et sélectionner les facteurs de correction des signaux de vitesse et d'accélération dans des tables de valeurs mises en mémoire.

L'asservissement en position du vérin pneumatique est réalisé de la façon suivante :

dans une première phase, au début de laquelle l'organe mobile est à l'arrêt dans une position de départ, le vérin est alimenté par un débit prédéterminé constant, par exemple maximum d'air ou de gaz sous pression et l'organe mobile 16 commence à se déplacer avec la charge 18 vers une position de consigne ou position d'arrivée. L'inertie de la masse totale déplacée par le vérin est déterminée par mesure de l'accélération initiale de l'organe mobile, et les facteurs de correction des signaux de vitesse et d'accélération sont déterminés comme indiqué plus haut.

Pendant la phase suivante, ou phase intermédiaire, qui est plus ou moins longue en fonction de la distance à parcourir, le vérin est alimenté par le débit prédéterminé constant d'air ou de gaz sous pression, le déplacement a lieu à vitesse sensiblement constante et le dispositif d'asservissement fonctionne, mais est complètement saturé car la différence entre le signal de position de consigne et le signal de position réelle est beaucoup plus importante que les signaux corrigés de vitesse et d'accélération qui n'ont pas d'effet sensible sur le signal de commande du distributeur.

Pendant la phase finale où l'on approche de la position de consigne ou position d'arrivée, les signaux corrigés de vitesse et d'accélération ne sont plus négligeables par rapport à la différence entre le signal de position réelle et le signal de position de consigne, et le distributeur alimente le vérin de façon à ce que l'organe mobile arrive à la position de consigne sans à-coups et s'y arrête sans oscillations dans un temps minimum.

L'invention est applicable à l'asservissement en position des vérins pneumatiques, quel que soit leur type. Il est cependant avantageux de pouvoir monter directement sur le vérin le distributeur 10 ainsi que le capteur de position 30 et le capteur d'accélération 34, de façon à obtenir un ensemble compact comprenant un minimum de connexions pneumatiques et électriques.

Dans le cas d'un vérin à déplacement linéaire, l'organe mobile peut être constitué par la tige de piston, de façon classique, le cylindre du vérin étant fixe, ou bien l'organe mobile peut être constitué par le cylindre du vérin, qui se déplace par rapport à la tige de piston maintenue fixe.

Dans le cas d'un vérin rotatif, et comme représenté dans les figures 4 et 5, l'organe rotatif peut être constitué par une palette 50 montée rotative autour de l'axe longitudinal d'un cylindre 52 et solidaire d'un arbre 54 dont une extrémité est reliée à la charge à déplacer et dont l'autre extrémité est associée au capteur de position 30 et au capteur d'accélération 34.

Le distributeur pneumatique 10 et son électropoussoir de commande sont fixés sur le cylindre 52 du vérin, le tiroir 56 du distributeur étant monté coulissant dans un alésage d'une pièce 58 fixée à l'intérieur du cylindre 52 et formant butée limitant le déplacement de la palette 50 dans un sens ou dans l'autre, cette pièce 58 comprenant des canaux 60, décalés en hauteur, établissant une communication entre l'alésage dans lequel se déplace le tiroir 56 et les volumes internes du cylindre 52 séparés par la

palette 50.

Les figures 6 et 7 représentent l'application d'un tel vérin rotatif à la commande en déplacement d'un bras de robot, comprenant par exemple un premier bras 62 solidaire du cylindre 64 du vérin rotatif et un second bras 66 solidaire en rotation de l'arbre mobile 68 du vérin. Comme précédemment, le distributeur 10 est monté sur le cylindre du vérin rotatif, tandis que les capteurs de position et d'accélération peuvent être associés à l'arbre 68 ou au deuxième bras 66 du robot. Le vérin rotatif constitue alors une articulation motrice reliant les bras 62 et 66.

Revendications

1) Procédé d'asservissement en position d'un vérin pneumatique consistant à déterminer la position de l'organe mobile (16) du vérin (14), à la comparer à une position de consigne et à prendre en compte la différence entre ces positions, pour élaborer un signal de commande d'un distributeur (10) alimentant le vérin en air ou en gaz sous pression, caractérisé en ce qu'il consiste également à déterminer la vitesse, l'accélération et l'inertie de l'organe mobile, à déterminer à partir de cette inertie des facteurs correspondants de correction de vitesse et d'accélération, et à élaborer un signal de commande du distributeur (10) prenant en compte la différence de position précitée et la vitesse et l'accélération de l'organe mobile corrigées par application des facteurs précités pour obtenir l'arrêt de l'organe mobile dans une position prédéterminée en évitant les oscillations.

2) Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comprend une phase initiale durant laquelle le vérin est alimenté par un débit prédéterminé constant, par exemple maximum, d'air ou de gaz sous pression pour déplacer l'organe mobile à partir d'une position d'arrêt complet, et où l'inertie de l'organe mobile et les facteurs correspondants de correction de vitesse et d'accélération sont déterminés, une phase intermédiaire durant laquelle l'organe mobile continue sa course vers sa position de consigne et le vérin est alimenté par le débit précité d'air ou de gaz sous pression, l'asservissement n'ayant pas d'effet sur le distributeur, et une phase finale durant laquelle lesdits facteurs de correction de vitesse et d'accélération sont pris en compte dans l'élaboration du signal de commande du distributeur de façon à ce que l'organe mobile atteigne la position de consigne et s'y arrête.

3) Procédé selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il consiste à mesurer l'accélération de l'organe mobile (16) au moyen d'un accéléromètre et à déterminer son inertie par mesure de son accélération initiale en début de course lorsque le vérin est alimenté par un débit prédéterminé, par exemple maximum d'air

ou de gaz sous pression.

4) Procédé selon une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il consiste à comparer l'inertie de l'organe mobile à des valeurs prédéterminées et à choisir en fonction du résultat de cette comparaison des facteurs prédéterminés de correction de vitesse et d'accélération.

5) Dispositif d'asservissement en position d'un vérin pneumatique, en particulier par exécution du procédé selon l'une des revendications 1 à 4, comprenant un circuit (20) de commande d'un distributeur (10) d'alimentation du vérin (14) en air ou gaz sous pression, un capteur de position (30) associé à l'organe mobile (16) du vérin et relié à une entrée du circuit de commande, dont une autre entrée reçoit un signal (26) représentant une position de consigne de l'organe mobile du vérin, le circuit de commande (20) comprenant des moyens (22), (24) pour déterminer la différence entre le signal fourni par le capteur de position (30) et le signal (26) de position de consigne et pour élaborer un signal de commande du distributeur (10), caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de détermination de la vitesse et de l'accélération de l'organe mobile (16), de détermination de facteurs de correction de vitesse et d'accélération en fonction de l'inertie de l'organe mobile et d'élaboration d'un signal de commande du distributeur en fonction du signal de différence de position et des signaux corrigés de vitesse et d'accélération.

6) Dispositif selon la revendication 5, caractérisé en ce que les moyens de détermination de l'accélération comprennent un accéléromètre (30) associé à l'organe mobile (16) et relié à une entrée du circuit de commande (20).

7) Dispositif selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que les moyens de détermination de la vitesse comprennent des moyens de différenciation du signal de position.

8) Dispositif selon l'une des revendications 5 à 7, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens de mesure de l'accélération de l'organe mobile au début de son déplacement pour une alimentation du vérin par un débit prédéterminé, par exemple maximum d'air ou de gaz sous pression, et des moyens de réglage ou de sélection de valeurs correspondantes des facteurs de correction de vitesse et d'accélération.

9) Dispositif selon la revendication 8, caractérisé en ce que des tables de valeurs des facteurs de correction variant en fonction de l'inertie ou de l'accélération initiale de l'organe mobile sont enregistrées dans une mémoire du circuit de commande (20).

10) Dispositif selon l'une des revendications 5 à 9, caractérisé en ce que le capteur d'accélération (34) est du type comprenant une masse montée sur une lame flexible (40) sur la base de laquelle sont fixées des jauges de contrainte (42).

11) Dispositif selon l'une des revendications 5 à 10, caractérisé en ce que le circuit de

commande (20) est du type analogique.

12) Dispositif selon l'une des revendications 5 à 10, caractérisé en ce que le circuit de commande est du type numérique, et en ce que le capteur d'accélération (34) lui est relié par un convertisseur analogique-numérique.

5

13) Dispositif selon l'une des revendications 5 à 12, caractérisé en ce que le vérin est du type rotatif et forme une articulation motrice à débattement angulaire limité, comprenant un cylindre (64) solidaire d'un premier bras (62) et un organe mobile rotatif (68) solidaire d'un second bras (66) relié au premier par cette articulation.

10

14) Dispositif selon l'une des revendications 5 à 12, caractérisé en ce que le distributeur (10), le capteur de position (30) et le capteur d'accélération (34) sont montés sur le vérin (14, 52, 64) et forment avec celui-ci un ensemble compact.

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

6

FIG. 1

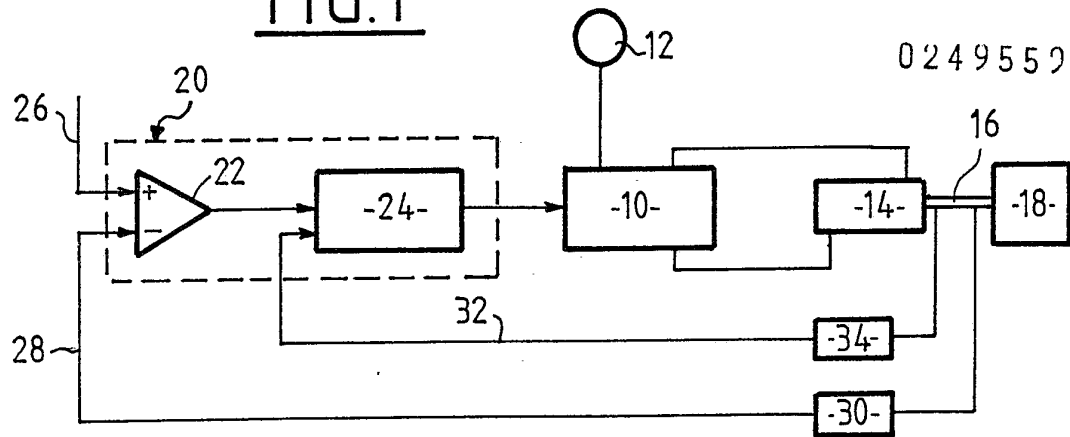


FIG. 2

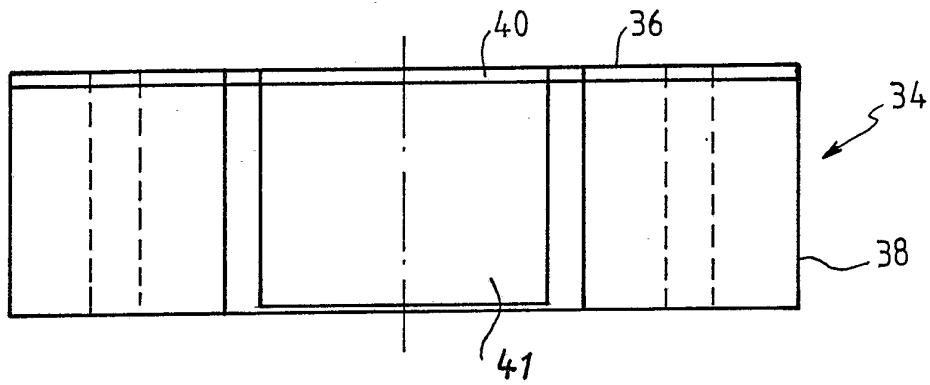


FIG. 3

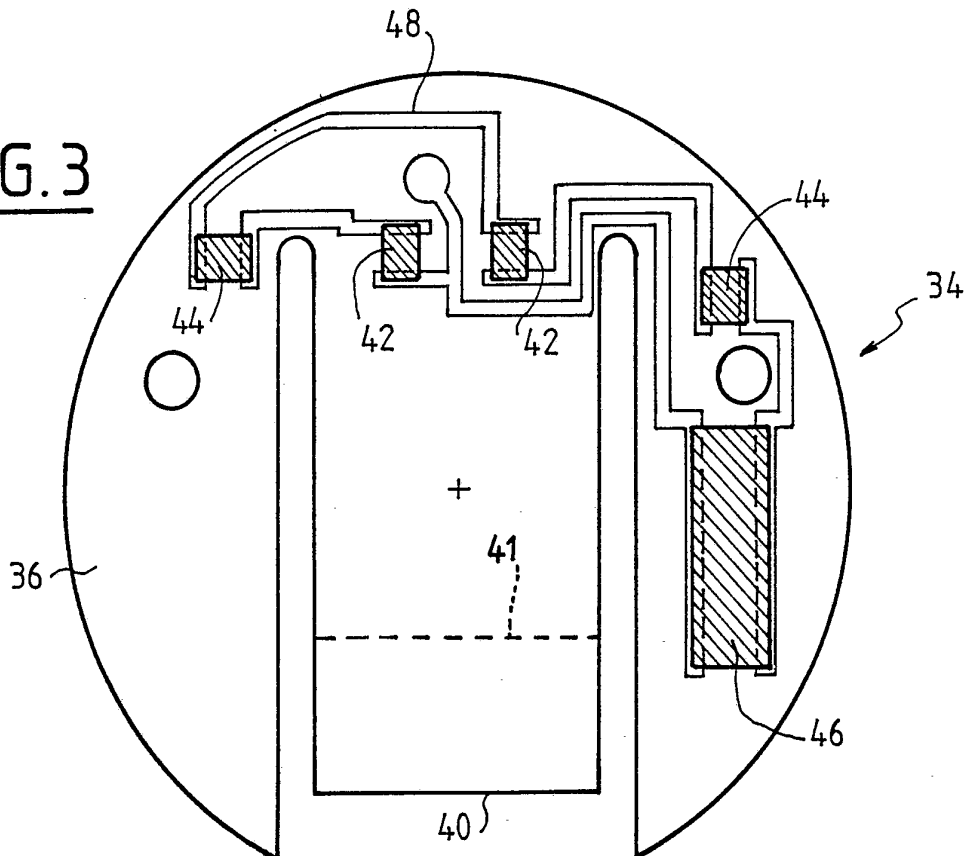


FIG. 4

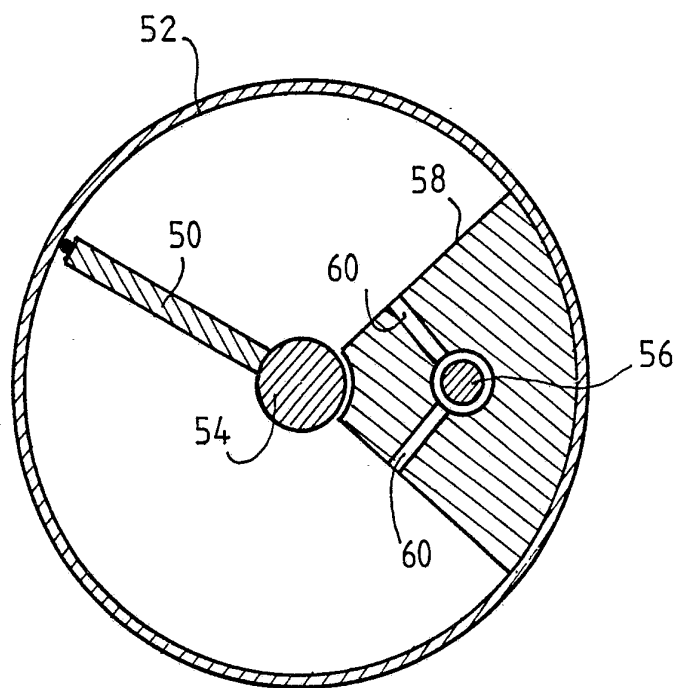


FIG. 5

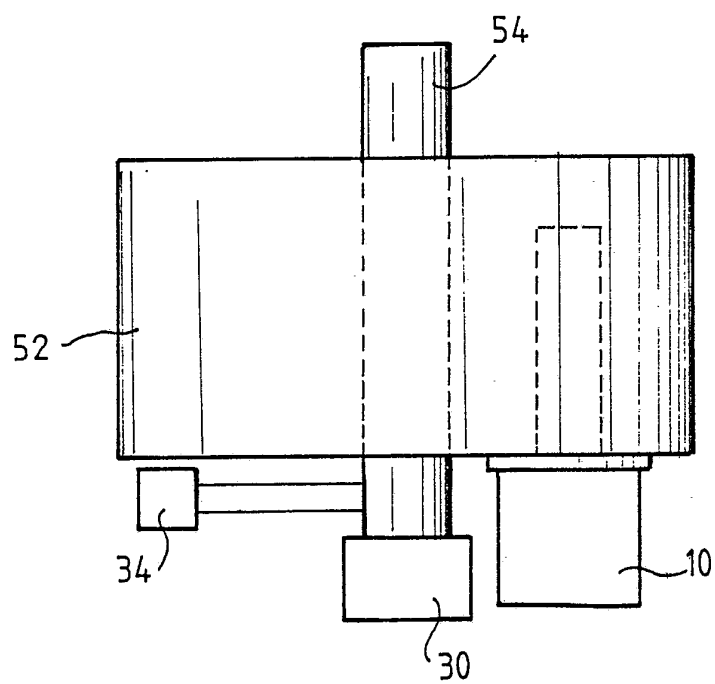
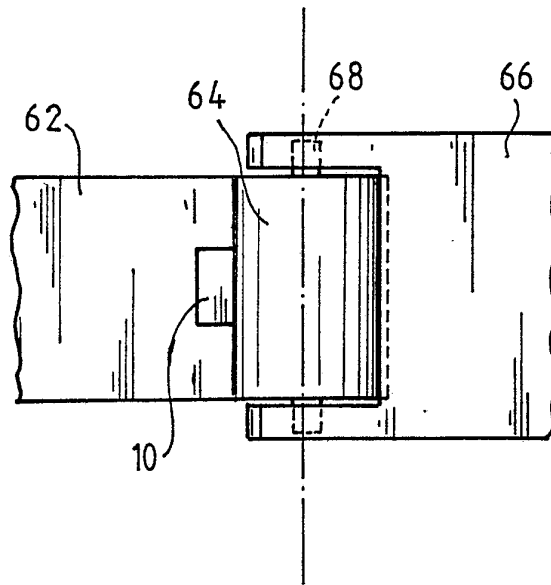
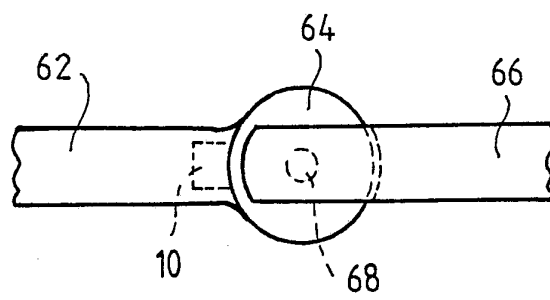


FIG. 6FIG. 7



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 87 40 1317

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	EP-A-0 123 391 (UNIMATION) * Page 10, ligne 20 - page 11, ligne 25 *	1,4-7, 9,10, 12	F 15 B 9/03 G 05 D 3/14
X	GB-A-2 086 085 (UNIMATION) * Page 4, ligne 53 - page 5, ligne 10 *	1,4-7, 9,10, 12	
A	FR-A-2 421 414 (BASFER) * Page 3, ligne 23 - page 4, ligne 17 *	13,14	
A	US-A-4 164 167 (ISAO IMAI)		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
A	GB-A-2 111 253 (SCHENCK)		F 15 B G 05 D B 25 J
A	WO-A-8 100 601 (SINGER)		
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 08-09-1987	Examineur KNOPS J.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			